



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 121036

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui préciser les délais dans lesquels elle compte faire publier le décret d'application relatif à la récupération et à la revalorisation des eaux pluviales. En effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit un crédit d'impôt pour les installations de systèmes de collecte, de traitement et de distribution des eaux pluviales. Ainsi il souhaite connaître avec précision le type d'équipements et les conditions d'utilisation de ces matériels éligibles à ce crédit d'impôt.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121036

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2802